



Module 3. État des droits des francophones aujourd'hui

RÈGLEMENT 17 : LAISSE-MOI TE RACONTER MA COMMUNAUTÉ

GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DURÉE : 45 MINUTES

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE : Dans un premier temps, comprendre l'évolution de l'identité franco-ontarienne. Dans un deuxième temps, étudier l'évolution des relations francophones-anglophones en Ontario. Finalement, explorer les avantages de la collaboration entre les francophones et anglophones et l'importance de protéger la diversité au Canada.



Matériel d'accompagnement

- **Fiche de l'élève** — Module 3 à télécharger ou à imprimer
- **Vidéo YouTube** — à visionner en ligne
- **Préalables** : Avoir complété le *Module 1 — Les événements importants dans l'histoire des Franco-Ontariens*.
- **Notes** : Avoir accès à Internet

Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présentielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

Ce module s'intègre au Curriculum de l'Ontario :

Niveau	Programme-cadre	Cours	Domaines
12e	Études canadiennes et mondiales, 11e et 12e année	L'Ontario français (CHF4U)	C. Expansion et survivance (de 1867 à 1960) (C2.2 / C3.2)
12e	Études canadiennes et mondiales, 11e et 12e année	L'Ontario français (CHF4C)	C. Expansion et survivance (de 1867 à 1960) (C2.2 / C3.2)

A. Conséquences des luttes franco-ontariennes

1. Lisez avec les élèves le glossaire à la section **A.1 - Fiche de l'élève**.
2. Lisez avec les élèves l'introduction à la section **A.2 - Fiche de l'élève**.
3. Lisez avec les élèves les conséquences des luttes à la section **A.3 - Fiche de l'élève**.
4. Présentez la vidéo suivante :



La Loi sur les langues officielles

« La Loi sur les langues officielles »

<https://www.youtube.com/watch?v=IXnaCgxAVnc>



Source : Historica Canada

5. Invitez les élèves à faire l'exercice à la section **A.3 - Fiche de l'élève**.



Corrigé

1. Dans lequel de ces pays le français est-il utilisé comme une langue maternelle ?
 - a. La Suisse
 - b. Monaco
 - c. La Belgique
 - d. Le Canada

Réponse : Tous les pays mentionnés, c'est-à-dire en Suisse, à Monaco, en Belgique, et au Canada.

2. Dans lequel de ces pays le français est la langue officielle unique ?

- a. Le Sénégal
- b. Le Canada
- c. La Belgique
- d. La Suisse

Réponse : Le Sénégal.

Explications : Au Canada, les langues officielles sont le français et l'anglais. En Belgique c'est le français, le néerlandais et l'allemand. Et en Suisse c'est le français, l'allemand, l'italien et le romanche.

3. Dans lequel de ces pays le français partage-t-il son statut officiel avec une autre langue ?

- a. La France
- b. Monaco
- c. La Côte d'Ivoire
- d. Le Cameroun

Réponse : Le Cameroun.

Explications : Au Cameroun, les langues officielles sont le français et l'anglais. Tandis qu'en France, au Monaco et en Côte d'Ivoire, le français est la langue officielle unique.

B. La diversité au Canada

5. Lisez avec les élèves la section **B de la Fiche de l'élève**.
6. Divisez les élèves en petits groupes et lisez les instructions pour l'activité de discussion à la section **B de la Fiche de l'élève**.



Mesure d'adaptation

Cette activité peut être une activité de débat ou de rédaction. L'enseignante ou l'enseignant peut aussi donner aux élèves un travail de recherche comparatif à faire avec la question suivante :

Comment est-ce que les autres pays du monde protègent leurs langues autochtones, par exemple dans des pays d'Amérique latine et les pays scandinaves, ou comment assurent-ils la protection des langues minoritaires ?

Jeu-questionnaire sur les langues officielles du Canada

Avec ce jeu-questionnaire, les élèves s'amuseront à mettre leurs connaissances générales sur l'histoire des langues officielles au Canada à l'épreuve.

<https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/ressources/enseignants-parents-jeunes/8-12-annee>

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :
[CliquezJustice.ca](https://www.cliquezjustice.ca)
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :
www.cliquezjustice.ca/glossaire

CliquezJustice.ca, « [Règlement 17 – Laisse-moi te raconter ma communauté](#) ».

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2023 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajef  Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario